

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE LUNDI 14 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

Secrétaire de séance : RUFENACHT Marie

Nombre de membres : 10

Présents : 10

Gilles MAGNIN-FEYSOT, Gérard CHEVENEMENT, Gilbert DORNIER, Emeric GUINCHARD, Marie RUFENACHT (suppléante de Jacques DE GRIBALDY), Claude BARTHOD-MICHEL, Adrien PELLEGRINI, Jean-Charles MARGUET, Claude POURCHET.

Date de la convocation : 04/05/2018

ORDRE DU JOUR :

1. Revalidation de la cession de la compétence Petite Enfance aux Mairies (sur demande de la Sous-Préfecture).
2. Débat autour de la cession des parcelles AA73 et AA74 à la Mairie de Montbenoit.
3. Point sur l'avancée des travaux de l'Abbaye.
4. Réflexion sur l'avenir de l'Office de Tourisme.
5. Examen des devis de Kompan pour l'Aire de Jeux de l'Ecole.
6. Présentation du premier devis de la chaudière des salles de l'Abbaye
7. Questions Diverses

1. Revalidation de la cession de la compétence Petite Enfance aux Mairie (sur demande de la Sous-Préfecture) :

Le Président informe l'Assemblée que les délibérations prises le 17/02/2018, dans le cadre d'un Conseil Syndical extraordinaire concernant la cession de la compétence Petite Enfance aux Mairies n'étant pas à l'ordre du jour dudit conseil, le contrôle de la légalité de la Sous-préfecture de Pontarlier a rejeté ce point. Il est donc nécessaire pour le Syndicat et les communes de redélibérer à compter de ce Conseil Syndical-ci. Le délai courant pour les Conseils Municipaux pour se prononcer est celui de 3 mois à compter du 14/05/2018. Au-delà de ce délai, en absence de délibération, la réponse des Conseils Municipaux sera considérée comme positive.

2. Débat autour de la cession des parcelles AA73 et AA74 à la Mairie de Montbenoit.

Pour rappel, 3 communes ont délibéré pour cette cession : Hauterive-la-Fresse, Montbenoit et Montflovain, une commune a voté contre, La Longeville et il n'y a pas de réponse de Ville-du-Pont.

Question du Président : Pourquoi le Conseil Municipal de La Longeville a voté contre cette cession ?

La commune de La Longeville était force de proposition pour céder à l'euro symbolique ces terrains afin que la commune de Montbenoit assure elle-même les travaux.

Gérard Chevènement s'inquiète quant à la sécurité des personnes en bordure du Doubs ainsi que les travaux de génie civil.

Aujourd'hui, le constat est que Ville du Pont participe seul au financement de son projet de Micro-Crèche, La Longeville achète l'ancienne ferme en vu de réaliser un parking devant l'école et Montbenoît la création d'un parking.

La situation financière de chacune des communes ne permet pas pour le moment de mutualiser ces travaux.

Question du Président : Pourquoi le Conseil Municipal de Ville-du-Pont n'a pas tranché sur cette cession ?

Le Conseil Municipal de Ville-du-Pont veut s'assurer que le terrain restera à la commune de Montbenoît sans revente et qu'il restera à l'usage d'un parking et d'un espace vert à destination du publique.

La commune de Montbenoît demande de remettre à l'ordre du jour des Conseils Municipaux de La Longeville et Ville-du-Pont la cession des parcelles. M. Magnin-Feysot propose d'intervenir au prochain Conseil Municipal de La Longeville. Il propose également de faire un écrit assurant que le terrain sera conservé pour l'usage prévu : parking équipé de place de stationnement PMR, d'une borne électro mobilité et espace vert, et ne pourra pas faire l'objet d'une revente. Ce parking facilitera l'accès aux visiteurs de l'abbaye ainsi qu'aux habitants de nos village lors des offices religieux (mariage, enterrement) et autres manifestations.

3. Point sur les avancées des travaux de l'Abbaye

Un carottage a eu lieu fin avril aux pieds de l'Abbaye (pallier sud) pour s'assurer de la nature du sol. Le 25 mai prochain doit être rendu un compte-rendu.

4. Réflexion sur l'avenir de l'Office de Tourisme

Le Président présente au Conseil Syndical les futures orientations de la mutualisation des Offices de Tourisme de Métabief à Montbenoît. Du point de vue de la communication, cette mutualisation est un outil indéniable. Par contre, par rapport à la spécificité de Montbenoît où l'Office de Tourisme assure les visites de l'Abbaye, de nombreuses questions sont en suspens. Notre partenariat avec l'Office de tourisme peut être remis en question ce qui aura des conséquences sur notre fonctionnement futur.

5. Examen des devis de Kompan pour l'Aire de Jeux de l'Ecole

Le Syndicat a reçu 2 devis de l'entreprise KOMPAN : le premier à 13000€ et le second à 10675€ TTC.

M. Pellegrini prend le dossier pour demander à AJ3M.

Le Conseil Syndical s'engage à donner une réponse au prochain Conseil d'Ecole.

6. Présentation du premier devis de la chaudière des salles de l'Abbaye

Pour rappel, le Syndicat a un budget de 8000€ pour la chaudière et la cuve. L'entreprise DARE présente un devis à 17093€HT.

Concernant la chaudière de l'Eglise cette fois, la paroisse souhaite un autre mode de de chauffage que le chauffage électrique par rayonnement. Soit une chaudière à air pulsé, soit des convecteurs, soit de l'air brassée et participerait à hauteur de la différence. Une visite de l'Eglise de Flangebouche a été faite et la paroisse doit nous envoyer un devis.

7. Questions diverses

- Réactualisation du prix des caveaux pour ne pas être déficitaire.

Type de construction	Ancien Prix	Nouveau Prix
Caveau 4 places	3000€	3100€
Caveau 2 places	2500€	2500€
Cavurne	700€	900€
Colombarium	1000€	1000€

Les travaux au cimetière se termine, à savoir la réalisation de 2 caveaux 4 places et 7 caveaux 2 places.

- Distribution des tours de gardes pour les visites de l'Abbaye
- Une demande de devis est en cours pour le câblage informatique à l'Ecole.

La séance est levée à 22h

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT